L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 24 AOUT 1879.

52me Année

DUFOUR & LHERET,
Propriétaires-Réditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE 24 AOUT 1879.

Le bureau de santé.

Les membres du bureau de santé qui se trouvent, il y a plus de trois mois, [illegible] au public un exposé qui devait [illegible] la justification de leur conduite, [illegible], malgré cette promesse, avaient [illegible] un silence—peut-être dédaigneux [illegible] notre communauté—silence interprété seulement par quelques déclarations dictatoriales, ont consenti enfin, [illegible] avoir présenté leur défense devant le gouvernement, à conférer avec les délégués du commerce de cette ville. C'est fort heureux, bien que cela vienne un peu tard, car ce qui a été dit dans l'entrevue avec le gouverneur prouve que les membres du bureau de santé ont réellement besoin d'être éclairés sur les vœux et les exigences de notre commerce.

Au point de vue scientifique les docteurs du bureau n'admettent pas la discussion; ils ne connaissent que le *sic volo sic jubeo*. Ils sont pourtant loin d'être infaillibles et les bévues qu'ils ont commises devraient les rendre plus modestes. Rappelons les brièvement.

Leur prétention d'arrêter la propagation de la fièvre jaune avec l'acide phénique ou carbolique a-t-elle été assez condamnée par la triste expérience de 1878, à la Nouvelle-Orléans et partout ailleurs? En a-t-il assez coûté de ces flots d'acide phénique, et avec quel résultat, le rapport du Dr. R. W. Mitchell, de Memphis, à la société américaine de salubrité publique, va nous le dire :

"Nous faisant aux rapports de la Nouvelle-Orléans sur l'efficacité de l'acide carbolique, nous en avons inondé les maisons et les quartiers infectés, *sans aucun bon effet appréciable.*"

Leur théorie de l'importation ne peut tenir devant les faits constatés de l'épidémie de 1878, car c'est un outrage au sens commun de soutenir que les 80,000 cas de fièvre jaune qui se sont déclarés dans l'immense région s'étendant du golfe du Mexique au Kentucky, ont été dus à un seul cas importé.

Mais, au lieu de les rendre plus circonspects, l'expérience de l'année dernière semble les avoir portés à exagérer leur système. Quand l'histoire de la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans, était là pour leur dire qu'à coup sûr l'été ne se passerait pas sans qu'il se produisît au moins quelques cas isolés de fièvre, ils n'en ont pas moins annoncé qu'avec leur quarantaine absolue de vingt jours, il n'y aurait pas un seul cas de maladie. Or, si la Nouvelle-Orléans a eu la chance de n'avoir que quelques cas grâce à un été tout-à-fait exceptionnel, on sait que Memphis, où la température a été beaucoup plus élevée, a vu éclater une épidémie qu'on ne saurait certes attribuer à l'importation.

Qu'on consulte les comptes-rendus des séances du bureau au mois de mai dernier, et on y verra que les doctes membres étaient alors tout feu tout flamme, en faveur de la réfrigération des navires. La glace tue le germe; c'était un vieux préjugé populaire qu'ils avaient accepté. Survient l'affaire du Plymouth et plus tard l'épidémie de Memphis et voilà à vau l'eau la théorie de la destruction du germe par le froid.

Un moment désorientés, nos partisans de l'importation se rallient avec ardeur à une nouvelle théorie, celle de la destruction des germes par une chaleur de 218° degrés Fahrenheit au moins. Mais comment soumettre à une pareille température navires, passagers et marchandises? Le feu purifie tout, oui, mais en détruisant ce qu'il purifie. Malgré l'insuccès éclatant de 1878, le bureau en revient aux désinfectantes et s'amuse à empoisonner l'atmosphère de plusieurs îlots autour des maisons suspectes. Il brûle même les pauvres effets d'un fruitier et jusqu'à ses inclons d'eau.

Acharné à ces théories, le bureau s'attache à démontrer l'existence d'un foyer d'infection rue Constance; un cas qui éclate rue Bourbon dérange la démonstration. Le temps devient exceptionnellement frais; pas un seul nouveau cas ne se déclare du 29 juillet au 20 août. Le bureau triomphe. N'est-ce pas à ses mesures d'isolement qu'il faut attribuer cette disparution? Le temps change et redevient chaud en même temps qu'humide. Un nouveau cas se déclare rue Constance. Ah! ah! le vieux foyer, et la théorie de remonter le bout de son nez. Mais voici un second cas à l'autre extrémité de la ville, rue du Maine—bonsoir à la théorie.

Voilà pour le côté scientifique des agissements du bureau de santé. Prévisions démenties, contradictions, théories accumulées sur des hypothèses sans souci des faits, le tout pour arriver à une confusion absolue, tel est le résultat de ses prétentions arrogantes et dictatoriales. Le bureau en est encore à apprendre qu'en matière de recherches scientifiques, un doute prudent est le commencement de la sagesse. Pareille, maintenant, au point de vue commercial.

N'ayant jamais dirigé d'attaques contre les membres du bureau, n'ayant jamais mis en doute leur honorabilité ni la pureté de leurs intentions, nous n'avons pas besoin de répondre à la partie sentimentale des observations de l'honorable I. N. Marks. Quant aux arguments commerciaux qu'il a fait valoir, nous avons été étonnés de n'y trouver absolument rien autre chose que ce qu'avait déjà dit le président du bureau au mois de mai dernier. Or, nous avons déjà réfuté dix fois pour une chacun de ces arguments.

Que le docteur Choppin ignorât l'importance nouvelle qu'avait prise depuis quelques années, notre commerce d'exportation avec l'Europe, cela pouvait ne pas nous surprendre; mais il est extraordinaire que les hommes d'affaires du bureau ne soient pas mieux renseignés.

Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant, que la quarantaine géographique de 20 jours proclamée pour six mois au premier mai dernier, a empêché la venue dans notre port de 60 à 80 grands steamers pour parler de quantité de navires à voiles, qui seraient [illegible] avec une cargaison plétorique [illegible] le prix du fret pour les ports du [illegible] Mexique ou de la mer des Caraïbes, où qui les expose, en venant ici ensuite, à être mis en quarantaine. Or, la question est de savoir s'il est raisonnable de mettre en quarantaine des steamers qui n'ont fait que débarquer du fret sans en prendre à St. Thomas ou à tout autre port non infecté?

M. Marks fait le tableau des pertes que occasionnent les quarantaines hétérieures et nous dévoile un seul cas imprévu. Remarquons d'abord que les quarantaines sont dans ces parages que le bureau de santé a encouragé avec une obstination incroyable. Et puis, est-ce que les quarantaines ont atteint un cas hypothétique? Est-ce que sans cela un cas [illegible] dits sporadiques par le bureau, n'eût pas suffi pour faire proclamer les quarantaines *shot gun* dans tous les villages? Mais ces quarantaines ne sont pas proclamées pour six mois; elles sont levées dès que la fièvre disparaît.

M. Marks parle des 200,000 balles de coton qui peuvent nous venir, mais qu'en forme nous lui la quarantaine extérieure du bureau empêche les navires de venir les chercher?

La pétition ne demande pas, comme il a l'air de le supposer, la suppression absolue de la quarantaine; nous n'en sommes pas encore là; Rome n'a pas été bâtie en un jour. Elle demande qu'on remplace la quarantaine géographique par une quarantaine applicable seulement aux bâtiments venant du porte infectée, comme le veulent l'esprit et la lettre de la loi, violés ouvertement depuis le premier mai.

La pétition demande que le bureau s'abstienne de faire des choses frutiles, qu'il adopte des règles fixes et rationnelles et qu'il les applique sans arbitraire, avec tact et prudence.

Qu'a-t-il fait depuis le 1er mai? Il a d'abord effrayé par sa quarantaine de 20 jours, déclarée absolue, sans exception, plusieurs lignes de steamers et quantité de navires qui, ayant à cause de cela renoncé à venir à la Nouvelle-Orléans, ont cherché d'autres destinations.

Puis, il a fait des exceptions, une entre autres pour tout le commerce des fruits. Il a ensuite réduit la quarantaine de 20 jours à 10 jours, en déclarant encore qu'elle serait absolue, sans exception, ce qui ne l'a pas empêché d'en faire plusieurs, avec raison sans doute mais après coup.

Le tort causé a été incalculable et il eût été facilement empêché si le bureau, au lieu de proclamer des quarantaines géographiques absolues de 20 jours et de dix jours et d'user dans des cas isolés de son pouvoir discrétionnaire, avait mis en quarantaine uniquement les ports qu'il avait de bonnes raisons de croire infectés, comme le veut la loi, et s'il avait annoncé qu'il tiendrait compte des circonstances pour abréger les délais de quarantaine, ou pour accorder des permissions quand il lui serait démontré n'y avoir pas de danger.

Une pareille politique nous eût conservé le service des lignes de la Méditerranée et de Liverpool, n'eût pas éloigné les navires, et le bureau tout en rassurant les partisans des quarantaines dans les campagnes, eût sauvegardé les intérêts de notre commerce. Au lieu d'agir ainsi, il a voulu commencer par faire de l'esbrouffe (qu'on nous passe le mot) et il a été forcé d'accorder diverses concessions qui sont venues trop tard pour réparer le mal.

Voilà la situation vraie. Maintenant de quoi s'agit-il?

Il ne s'agit pas d'ouvrir la porte à tous les navires infectés, ni d'importer la fièvre jaune—ce qui ne ferait pas grand chose selon nous puisque nous l'avons déjà—mais il faut, ou que le bureau actuel modifie officiellement sa quarantaine géographique et ses règlements, ou qu'il cède la place à un autre bureau qui représentera mieux les vues, les besoins, les intérêts de cette grande communauté commerciale.

THE NORTH AMERICAN REVIEW—Nous trouvons un choix d'articles intéressants dans le numéro de septembre de cette publication. Le sommaire en est des plus attrayants; le voici : le génie de Nathaniel Hawthorne, par Anthony Trollope : l'étalon de valeur, par le professeur Simon Newcomb; l'œuvre et la mission de ma vie, par Richard Wagner : le journal d'un homme public; la confession d'un agnostic; les intrigues du Congrès du Canal à Paris, par l'ingénieur A. G. Menocal; une critique littéraire de May W. Hazeltine, &c.

Les machinistes et ouvriers en fer, cuivre, verre et bois, ayant des fonds, peuvent fabriquer et vendre des inventions patentées et nouvelles.—J. Benj. Chandler, 101 Canal.

Si vous voulez un bon piano, adressez-vous à Werlein, 135 Canal. Ne prêtez pas l'oreille à ce que l'on pourrait vous dire au-dehors, mais allez voir par vos propres yeux. Les affaires de M. Werlein ont doublé depuis un an. Il vous donnera pleine satisfaction. Vous trouverez chez lui des pianos de Chickering, de Mathushek, de Hale, de Pleyel, etc., ainsi que des pianos d'occasion. On échange aussi. Ses prix sont bas et les conditions de paiement faciles et libérales.

BILLET GAGNANT.—M. E. B. Lhote, commis au change et à l'escompte de la Louisiana National Bank de la Nlle-Orléans certifie qu'il avait en collection pour le compte de Geo. Ralston, d'Amo, Hendricks Co., Ind., par l'intermédiaire de Fletcher & Sharpe, Indianapolis, Ind., la moitié du billet No. 80,944, tirage à numéros simples de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le troisième gros lot de $5,000, mardi, 12 août 1879. Le dit billet ayant coûté la somme d'une piastre aux bureaux de la compagnie, à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, et le montant lui en a été promptement payé par un check sur la Louisiana National Bank sur présentation aux bureaux de la compagnie.

BILLET GAGNANT.—M. M. A. Wescoat, agent de la Compagnie de l'Express du Sud de la Nouvelle-Orléans, Lne., certifie qu'il a en en collection pour le compte de Squire S. Hyde, de New Haven, Con., une moitié du billet No 80,844, tirage à numéros simples, classe H de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le troisième gros lot de Cinq Mille Piastres, mardi 12 août 1879. Le dit billet ayant coûté la somme d'une piastre au bureau de M. M. A. Dauphin, No 319 Broadway, New York, et que le montant lui a été promptement payé par un chèque sur la Louisiana National Bank sur présentation du dit billet aux bureaux de la Compagnie.

Les "Cases Patented bracket et street Lamps" donnent une lumière égale au gaz, à un cinquième du prix. Fournies aux villes et villages.—J. Benj. Chandler 101 Canal.

VIEUX, CERISES, SARDINES—Nous annonçons aujourd'hui pour la maison Schmidt & Ziegler, rue Peters 49, 51, 53, une grande liste de vins, liqueurs, vinaigres et d'articles de conserve, tels que petits pois, cerises, sardines et 600 paniers d'huile de Plagniol. Les liqueurs sont très variées et nous mentionnerons l'absinthe, le vermouth, l'anisette, le curaçao, le cacaochouva, etc., etc. Voyez l'annonce.

VINS, COGNACS, EAU DE VICHY.—MM. Bassetti & Xiques, rue Decatur 67 et 69, ont reçu en débarquement du navire Alphonse et Marie No 2, de Bordeaux, et ont à vendre du vin, du vinaigre, du cognac de Castillon de 1815, du cognac de Commandon & Cie., et cognac de 1863, de l'eau de Vichy, des liqueurs, de l'absinthe, fruits à l'eau-de-vie, sardines et autres articles alimentaires. Voyez l'annonce.

VINS DE FRANCE ET DE CALIFORNIE. —M. F. Limongy, au coin des rues Royale et St-Louis, a à vendre en débarquement du navire Alphonse et Marie de Bordeaux, une consignation de vins, Teyssen frères, Sauternes, liqueurs, quinquinas de Lyon, anchois, olives. M. Limongy, en outre, a toujours en magasin du vin de Californie. Voir l'annonce.

Placements avantageux en inventions patentées, nouveautés, etc., à Flavelpors' Dépot, 101 Canal.

—On nous écrit de Metz que le séjour du roi de Prusse y sera de très-courte durée.

Toutes les préparations aux pilules pour [illegible] Pas égale en état de [illegible] d'adresser à J. Benj. Chandler, 101 Canal.

MORGAN LOUISIANA AND TEXAS RAILROAD.

Le *Courier* de la Nlle-Ibérie nous donne d'excellentes nouvelles du chemin de fer qui doit relier [illegible] à la Nlle-Orléans en traversant [illegible] le comté de "Morgan Louisiana and Texas Railroad."

La compagnie, on le sait, est riche, puissante et possède des capitaux énormes. Le travail se poursuit [illegible] et travaille avec une infatigable [illegible] à la réalisation des plans de la Direction.

Les travaux, suspendus momentanément par suite de l'inclémence du temps, ont été repris avec vigueur sur tout le parcours et marchent avec une très grande rapidité. Les ouvriers sont [illegible] et se préparent à [illegible] le lit du chemin. Les travaux se poursuivent [illegible] jusqu'à ce point soit à peu près terminée.

La région qui s'étend de la Nouvelle-Ibérie à Vermillionville forme une seconde section où d'autres travailleurs sont à l'œuvre, abattant les taillis, nivelant le terrain, construisant des ponts et traçant la voie. Il y a tout lieu de croire que cette partie du chemin sera complètement terminée d'ici au 1er novembre.

D'une autre part, la moitié occidentale de la voie, celle qui se prolonge jusqu'à la frontière du Texas, se construit rapidement, les travaux n'ayant pas été interrompus un seul instant, et les bandes de travailleurs venant de nous arriver se rencontreront bientôt à Vermillionville.

A bientôt les communications journalières entre la Nouvelle-Orléans et Houston. Ce sera pour la métropole de la Louisiane un nouvel élément de prospérité. Dieu veille que des jours prospères succèdent en 1880, aux cruelles épreuves que nous avons traversées depuis la guerre de sécession.

UNE BONNE NOUVELLE.—Il n'y a pas de doute que les habitants de la Nouvelle-Orléans ne profitent grandement de l'esprit d'entreprise que possède un désormais résidente : nous voulons parler de M. Arthur Durieu, le propriétaire de l'ETOILE ROUGE, il vient de faire acquisition d'une fabrique de chaussures et compte la mettre immédiatement en opération. Cette fabrique appartenait aux frères Barclay et était fermée depuis environ trois mois. M. Durieu se propose d'y fabriquer les chaussures d'enfants et de demoiselles, seulement. Il n'y a pas de doute que l'ETOILE ROUGE ne soit plus que jamais, le rendez-vous des mamans et des papas.

ELECTION DE DÉPUTÉ A BORDEAUX.—Un décret convoque les électeurs de la 1re circonscription de l'arrondissement de Bordeaux, pour le dimanche 31 courant, à l'effet d'élire un député.

M. Blanqui reste candidat.

Voici le texte de la lettre par laquelle il accepte la candidature dans la 1re circonscription de Bordeaux :

"Une des principales intentions des électeurs de Bordeaux, en m'honorant de leur mandat, était d'obtenir une amnistie pleine et entière pour toutes les condamnations politiques encourues depuis le 4 septembre 1870 jusqu'au 31 mai 1871.

"Ce but n'ayant pas été atteint et restant toujours le même pour les électeurs, vous voulez bien m'offrir une seconde candidature.

"*Je l'accepte.*

"BLANQUI."

Le gouvernement est sans préoccupation relativement à l'acceptation par Blanqui d'une candidature à Bordeaux.

D'après les nouvelles les plus positives, son comité lui-même ne compte pas sur le succès.

LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL A S'OCCUPER *nationale*, de Montpellier, publie la lettre suivante, qui a été adressée, au nom du M. le comte de Chambord, "à un personnage important" du département de l'Hérault :

Monsieur le marquis,

Monseigneur, après avoir lu votre lettre, a daigné me charger de vous faire savoir combien il en était touché. Par mon intermédiaire, il vous remercie des souhaits de bonne fête dont vous lui avez transmis la chaleureuse expression. Il n'y a absolument rien de fondé dans le bruit de voyage en Suisse dont vous parlez; Mgr le comte de Chambord, très préoccupé de notre situation politique et sociale, se tient prêt à tout faire pour sauver notre malheureux pays; mais, jusqu'à présent, il n'a point été question de déplacement en Suisse.

Plus que jamais nous devons avoir confiance; les excès mêmes de ceux qui se sont emparés du pouvoir seront la cause de leur chute. Déjà l'opinion publique commence à se désillusionner à leur sujet, et la Providence, qui tient entre ses mains la vie des hommes comme les destinées des peuples, a placé le dilemme entre l'ordre et le désordre, entre la République et la monarchie.

C'est en vain que certaines passions, toujours subsistantes, cherchent, avec des arrières-pensées faciles à reconnaître, à faire croire que Mgr ne veut pas de la couronne. On ne croira pas cette calomnie. Malgré tout, la France comprend Henri V, et Dieu fera que le jour où elle se jettera dans ses bras n'est pas loin.

Veuillez recevoir, monsieur le marquis, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

JOSEPH DU BOURG.

D'autre part, la *Civilisation* publie la note suivante :

Le *Conservateur de l'Aisne* a reçu de Londres une très importante nouvelle, que confirment en certains points nos renseignements particuliers.

M. le comte de Chambord se rendrait au mois de septembre prochain en Angleterre, où il irait rendre une visite à M. le duc de Norfolk, en son château d'Arundel. M. le duc de Norfolk, aurait en même temps adressé des invitations à plusieurs autres princes de la maison de France.

Nous n'ajouterons aucun commentaire à la nouvelle reçue par le *Conservateur de l'Aisne*.

PLUS VALUE DES IMPÔTS EN FRANCE. —Le produit des impôts et revenus indirects, pour le mois de juillet, fait ressortir une plus-value de 20,407,000 francs sur les évaluations budgétaires pour le même mois.

Toutes les branches des revenus ont participé à cette augmentation.

L'enregistrement et le timbre y figurent pour.....fr. 9,043,000
Les douanes pour..... 4,017,000
Les contributions indirectes pour..... 6,507,000
Les postes et télégraphes pour..... 840,000

Les sept premiers mois donnent, en ajoutant cette plus-value du mois de juillet à celle du premier semestre de 1879, une plus-value totale de 85,776,000 francs.

ESPAGNE.—Le corps de l'infante Maria del Pilar est arrivé jeudi matin à l'Escorial. Le roi et les infantes sont arrivés peu après.

La famille royale, le patriarche des Indes, les ministres et un nombre considérable de notabilités assistaient au service funèbre.

Au retour, la voiture royale a versé entre l'Escorial et Saint-Ildefonse. L'accident et ses suites sont racontés dans la dépêche suivante :

Madrid, 7 août, 8 h. 50.

(Officiel.) La voiture dans laquelle le roi et les infantes avaient pris place pour se rendre au château de la Granja a versé.

Le roi a eu le bras droit disloqué, mais il a été facilement remis.

Ce soir, à 4 heures, le roi reconnaît très utilement au château de la Granja.

Les princesses n'ont eu aucun mal.

Le Général Echagüe a le poignet fracturé.

Une autre dépêche ajoute que la blessure du roi n'a aucune gravité. Une dame venue de la voiture avait accidenté les vêtements de Sa Majesté.

Le voiture a versé non loin d'un précipice.

De nombreux télégrammes de félicitations sont déjà parvenus au roi.

Le soldat (un ex-bédéliant) qui a servi dans une guerre quelconque de 1790 à 1855, a droit à 160 acres de terre. S'adresser à J. Benj. Chandler, 101 Canal.

—M. Bernard, sénateur de Meurthe-et-Moselle, vient de donner sa démission de maire de Nancy.

Wilbeck, Texas.—Un [illegible] de M. [illegible] dans [illegible] et [illegible] en même temps, comment on peut [illegible] en tirer l'expérience, une pratique [illegible] impraticable [illegible] tous les [illegible] de hernie. Une ceinture a été prise le matin et le soir après son enlèvement comme présentant; mais [illegible] de système tout vicieux de pelote [illegible]. On peut se procurer le Fonique de Wilbeck dans toutes les pharmacies.

Réclamations de terres considérées sur vétérans de toutes les guerres, de 1790 et 1855, rédigées par J. Benj. Chandler 101 Canal.

Brugnie plus de trente ans, il est fait temps de dire comment de Mme Winslow pour les enfants. Il dégage l'enfant des douleurs, coliques des coliques, règle les intestins, guérit la dysenterie, la diarrhée, prévient de la convulsion et d'une [illegible]. Oui, un [illegible] dans la [illegible].

Décédée, hier, de cette bonne du matin, à l'âge de neuf mois et dix-neuf jours, LOUISA LULLU EWERT, fille de R. G. Ewert et de Mathilde Thiel. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures. Le convoi funèbre partira de la résidence de ses parents, No 225 rue Epouse, coin Dumaine.

Décédé, hier, le 23 août 1879, à 3 heures P. M., JULES EDOUARD DE ROSENTORN, à l'âge de 57 ans, natif de l'île St-Thomas (Danemark). Les amis et connaissances des familles Tressard, Lemay de Wind et ceux de son beau-fils R. B. Scott, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, dimanche, à 5 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence 195 rue Royale, entre St-Anne et Dumaine.

Décédée à Salem, Va., le 22 août, à 7 1/2 heures du soir, LOUISE HOLLAND, épouse d'ULYSSE BASSETTI.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, MARDI prochain, 26 du courant à 7 1/2 heures précises du matin, à l'église St Maurice, pour le repos de l'âme du feu ALEXIS BERNIEL. Les amis et connaissances sont priés d'y assister. Du la part de sa mère, Mme B. Longinie et de son cousin Albert Dussé.

A M. l'Editeur de l'Abeille.

Monsieur : Je vois dans votre journal que le Dr Bezou, inspecteur du bureau de santé, a informé le bureau que un brasserie était tenu en état de [illegible] dangereuse au public, je donne le démenti le plus formel à cette assertion et je peux prouver par les voisins et les personnes qui visitent la brasserie que mon établissement est proprement tenu et qu'il ne s'y trouve rien qui puisse nuire au public.

24 août—1f Vve S. P. SOULÉ.

La Société des Italie ne d'Unione comme avec le nom de Sol, Ma [illegible] DIMANCHE, le 24 août 1879, à l'église Ste Antoine de Padoue, au coin des rues Monsigny et Conti, la fête de leur patron. Il y aura MARDI, le 26, à 9 heures P. M., vêpres solennelles. DIMANCHE, le 24, grande messe solennelle à 10 heures et vêpres et bénédiction du Saint-Sacrement à 6 heures P. M.

Par ordre du Président,
FELICE BERTICCI, Secrétaire.
19 août—8f

Fête Champêtre Militaire à Oak Grove.

(Habitation Hicks),
Au-dessous des Casernes des Etats-Unis,
PAR LA BATTERIE A,
De l'Artillerie de Campagne de la Louisiane,
DIMANCHE, 24 Août 1879.

—Programme—

GARDES DE SERVICE—Par la Batterie A. L. F. A. 1 Lieutenant.
TIR A LA CARABINE pour des prix de valeur.

1° Tir individuel et par compagnies, on aussi ne pourdroit part que les membres actuels ou ayant eu antérieurement militaires de la Nouvelle-Orléans (service [illegible]).
2° Tir entre officiers.
3° Tir entre sous-officiers.
4° La [illegible] à 2 heures P. M.
ARMES D'ARTILLERIE—Prix : Une paire de [illegible] à 3 h. P. M.
COURSES A PIED ouverte aux personnes ne prendront part que les membres actuelles ou ayant eu antérieurement des organisations militaires de cette ville. Le parcours [illegible] 2e prix, que tout le monde peut concourir. Chaque dollars en or. Courses à 3 h. P. M.
EXERCICE DU CANON PAR DÉTACHEMENT—Prix, un choix de médailles. A 4 h. P. M.
Les batteries inscrites pour cet exercice étaient [illegible] à l'exception de la Batterie C. L. F. A. [illegible] toutes pour obtenir le concours des autres batteries. Il est [illegible] et le capitaine M. J. Fortier ne voulant pas d'une victoire [illegible] à [illegible] de la [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]